



# Dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt

## EXPLOITATION DURABLE EN MILIEU RURAL DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE D'ORIGINE RENOUVELABLE DANS HUIT LOCALITES KATABA 1, Sénégal

Référence : « AMI N°01/21/ASER-FONDEM – Projet CASELEC »

Version publiée le 11 mai 2021

## SOMMAIRE

### CAHIER DES CHARGES / Note d'information aux Soumissionnaires

<b>1. CONTEXTE</b> .....	3
<b>2. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET</b> .....	4
<b>3. PREQUALIFICATION DES SOUMISSIONNAIRES</b> .....	5
<b>4. COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)</b> .....	6
<b>5. FINANCEMENT ET IMPLICATION DE L'EXPLOITANT RETENU</b> .....	7
<b>6. PRESENTATION DU DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTERET DU SOUMISSIONNAIRE</b> .....	8
<b>7. SOUMISSION DU DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT DU SOUMISSIONNAIRE</b> 10	10
<b>8. DEMANDES D'INFORMATION ET ECLAIRCISSEMENTS SUR LE DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT</b> .....	11
<b>9. OUVERTURE DES PLIS</b> .....	12
<b>10. EVALUATION DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT</b> .....	12
<b>11. CONTACTS AVEC LA COMMISSION TECHNIQUE D'ÉVALUATION</b> .....	12
<b>12. PROCÉDURE D'ANALYSE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE</b> .....	13
<b>13. CLASSEMENT DES OFFRES ET PRESÉLECTION DES CANDIDATS</b> .....	14
<b>14. CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b> .....	14

### ANNEXES

ANNEXE A	Modèle de lettre de soumission et grille de vérification des informations fournies
ANNEXE B	Eléments techniques relatifs à l'électrification des localités

# CAHIER DES CHARGES

## Note d'information aux Soumissionnaires

### 1. CONTEXTE

Le Projet CASELEC vise l'électrification pérenne par kits solaires individuels, de huit (08) villages de la Commune Rurale de Kataba 1, soit 300 abonnés électriques au total :

- Samboulandiang ;
- Poukene ;
- Kourame ;
- Kabekel ;
- Suzana ;
- Woniack ;
- Tambouille ;
- Djibara.

Le projet est cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD). Il est mis en œuvre par la Fondation Energies pour le Monde et ses partenaires : l'ONG ASAPID, l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) et la commune rurale de Kataba 1.

Les éléments techniques simplifiés pour l'électrification des localités sont présentés en Annexe B. Il s'agit, au stade de la pré-qualification, d'éléments simples (niveau APS). Les éléments techniques plus détaillés (niveau APD) seront remis aux candidats présélectionnés pour une candidature complète.

La fourniture et l'installation des infrastructures électriques fera l'objet d'un Appel d'Offres visant la sélection d'une entreprise ou d'un consortium d'entreprises, selon les directives de passation de marché de travaux et de fournitures des co-financeurs du projet. **Dans ce sens, il n'est pas demandé aux soumissionnaires (futur opérateur électrique) une quelconque contribution en matériel.**

Le financement, le déroulement de la fourniture et de l'installation des infrastructures électriques, et la mise en place de l'exploitation pour les localités feront l'objet d'une Convention de partenariat entre la Fondation Energies pour le Monde et l'Opérateur retenu, dont les principes seront décrits dans les dossiers de candidature envoyés aux soumissionnaires présélectionnés.

L'exploitation des infrastructures s'inscrira dans le respect des cadres réglementaires de l'ASER et de la CRSE (Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité). Elle fera également l'objet d'une Convention entre l'Opérateur et le Maire de la commune. Les principes de ces cadres réglementaires et de cette Convention seront précisés dans les dossiers de candidature envoyés aux soumissionnaires présélectionnés.

## 2. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objet l'exploitation pérenne en milieu rural des installations de production d'énergie électrique d'origine renouvelable qui seront mises en place dans les huit localités citées précédemment.

**Il s'agit, dans un premier temps, de présélectionner des candidats susceptibles de justifier des compétences, des moyens et de la motivation pour prendre en charge l'exploitation des infrastructures électriques prévues des huit localités.**

**A l'issue de la pré-qualification, les candidats retenus se verront approchés pour élaborer un dossier de candidature complet, incluant des projections financières et des schémas d'exploitation détaillés.**

Par exploitation pérenne, on entend :

- Un équilibre dans la gestion financière de l'exploitation,
- Un bénéfice direct ou indirect pour l'Exploitant,
- Un service électrique fiable, équitable et adapté par rapport aux besoins des clients domestiques, sociaux et économiques, et compte tenu de la technologie exploitée,
- Un service de proximité permettant un entretien, une maintenance et un renouvellement des équipements de qualité,
- Une gestion efficace des défauts de fonctionnement, des pannes et des remplacements de composants,
- Une gestion et collecte des équipements en fin de vie (batteries, régulateurs, panneaux),
- Un respect de l'environnement dans la gestion de l'exploitation.

Pour ce faire, le Candidat devra présenter sa candidature pour les huit localités visées.

Les termes Exploitant et Opérateur électrique concerneront la même entité, soit la structure sélectionnée pour être en charge de la gestion et la maintenance du service électrique concerné par le présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

### **3. PREQUALIFICATION DES SOUMISSIONNAIRES**

#### **3.1. Informations importantes à l'attention des Soumissionnaires**

L'Électrification rurale décentralisée (ERD) et les énergies renouvelables (ENR) sont des secteurs innovants au Sénégal.

Quelque soit le type d'exploitant, il sera confronté aux problématiques de mise en œuvre de tout service électrique en milieu rural :

- difficulté d'accès des localités d'intervention,
- objectif d'accès à l'électricité au plus grand nombre,
- nécessité d'une souplesse dans le recouvrement.

Ce constat incite à la prudence quant à la décision de déposer une candidature. Un profit exclusivement financier et rapide sur l'exploitation des infrastructures électriques ne peut pas être la motivation principale du Candidat.

Ainsi, des structures à motivation sociale ayant une bonne connaissance de la zone pourraient être plus à même de se satisfaire de l'exercice d'exploitant d'infrastructures d'ERD/ENR.

#### **3.2. Conditions d'éligibilité :**

1. Être une personne morale (entreprise, association, coopérative, etc.) ou physique, de droit public ou privé, locale, régionale, ou nationale. Les associations de personnes morales ou physiques sont possibles. Dans le cas de structures de type associatif, celles-ci devront démontrer une distinction des rôles entre personnes élues et salariées ;
2. Être en règle vis-à-vis des services fiscaux pour les personnes morales ;
3. Être recensé administrativement pour les personnes physiques.

Il est rappelé que le candidat retenu devra se constituer légalement en personne morale de droit sénégalais, s'il ne l'est pas au moment de la soumission de son dossier, afin de respecter la réglementation en vigueur au Sénégal.

Par ailleurs, l'activité d'exploitant est apolitique ; l'exploitant devra exercer ses fonctions en toute neutralité et ne devra pas mettre en valeur le service électrique à l'avantage d'un parti politique ou d'une communauté spécifique.

#### **4. COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)**

Le Dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est composé :

- du présent Cahier des charges (Note d'information aux Soumissionnaires),
- de ses Annexes :
  - Annexe A      Modèle de lettre de soumission et grille de vérification des informations fournies,
  - Annexe B      Présentation sommaire de l'électrification des 8 sites,

## 5. FINANCEMENT ET IMPLICATION DE L'EXPLOITANT RETENU

Le projet CASELEC prévoit le financement en très grande partie de la **fourniture et l'installation** des infrastructures d'électrification rurale pour 300 abonnés électriques des huit villages d'intervention.

### **Contribution financière de l'exploitant**

En fonction de l'avancement du projet, de la finalisation des business plans, et de la nature des exploitants présélectionnés, **une implication active** de ces derniers sera demandée.

Pendant la réalisation des travaux (octobre 2021 – juin 2022) l'Exploitant sera activement mobilisé pour, entre autres, les activités suivantes :

- ✓ Sensibilisation des bénéficiaires au bon usage des systèmes EnR ;
- ✓ Participation aux formations et ateliers ;
- ✓ Suivi des travaux ;
- ✓ Réalisation des démarches nécessaires au regard des cadres réglementaires de l'ASER et de la CRSE ;
- ✓ Relation avec les autorités communales et traditionnelles ;
- ✓ Activités liées à la tarification, à la réalisation du business plan et à la vente de l'électricité ;
- ✓ Etc.

**Par conséquent**, le soumissionnaire retenu devra prendre à sa charge au minimum les dépenses suivantes **à titre de contribution en nature valorisée** :

- ✓ Les frais de mise en fonctionnement administratif et organisationnel de la structure exploitante ;
- ✓ Le temps passé et les frais de déplacements affectés à la mise en œuvre des activités listées ci-dessus ;
- ✓ Après la mise en service : la mise en place des moyens matériels de travail au niveau des localités ciblées et du siège ;
- ✓ Le processus de recrutement du personnel ;
- ✓ La participation aux réunions de travail, ateliers, et séances de formation organisées par la Fondem et ses partenaires (la plupart se dérouleront à Kataba 1 et au moins 1 réunion se déroulera à Dakar) ;
- ✓ Etc.

Il n'est pas demandé, à ce stade de pré-qualification, de fournir des éléments précis sur cette contribution en nature. Par la suite, les soumissionnaires présélectionnés seront invités à se rendre sur site en présence des partenaires du projet en juin 2021, et à participer à des ateliers de travail à Kataba 1 en vue de la préparation du dossier complet de candidature.

Aucune contribution financière relative au financement des équipements solaires ne sera demandée à l'Exploitant.

## 6. PRESENTATION DU DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTERET DU SOUMISSIONNAIRE

Le Dossier de Manifestation d'Intérêt du Soumissionnaire devra comprendre (cf. grille de vérification des informations fournies, Annexe A) :

### 1/2 - PARTIE ADMINISTRATIVE

1. La **lettre de soumission** dûment signée par une personne habilitée, selon le modèle de l'Annexe A ;
2. La grille de vérification des informations fournies, selon le modèle de l'Annexe A ;
3. La note justifiant la **qualité et les pouvoirs du signataire** de la soumission ;

### 2/2 - PARTIE NARRATIVE

4. Un narratif succinct (2 pages maximum) de la **compréhension** du Soumissionnaire de ce qui est attendu dans le Cahier des charges et de ce qui est décrit dans les Annexes (sans reprendre le Cahier des charges et les Annexes), avec des commentaires éventuels ;
5. Un argumentaire détaillé sur les **motivations** du Soumissionnaire à répondre à l'AMI (maximum 2 pages) ;
6. Un argumentaire simple sur le positionnement du soumissionnaire concernant sa **disponibilité (ou sa capacité)** à s'impliquer activement dans les prochaines activités de mise en œuvre du service électrique local (oui, non, dans quelles limites, etc..).
7. Un **descriptif du Soumissionnaire**, comprenant notamment :
  - ✓ les noms, fonctions et coordonnées (adresse, email, tél) de la personne contact ;
  - ✓ dans le cas d'une personne morale (ou d'une association de personnes morales), les justificatifs de constitution légale et de légalité par rapport aux obligations fiscales ;
  - ✓ dans le cas d'une personne physique (ou d'une association de personnes physiques), une copie de la (des) carte(s) d'identité nationale ou autre justificatif d'identité légalisé, et certificat(s) de résidence datant de moins de trois (03) mois ;
  - ✓ un descriptif du siège, de la base principale ou à minima d'un établissement secondaire (type agence) ou d'un partenaire local basé dans le département de Bignona accompagné des justificatifs administratifs ;
  - ✓ un descriptif de la structure organisationnelle actuelle (ou pressentie) ;
  - ✓ un descriptif des moyens matériels et logistiques actuels et qui seront mis à la disposition de l'exploitation ;
  - ✓ un descriptif des performances sociales du soumissionnaire démontrant sa pérennité ainsi que sa mission sociale (type de gouvernance, utilisation des profits, politiques

- RH, etc.) ; Celles-ci seront ré-évaluées en fin de projet. Des outils disponibles gratuitement peuvent être utilisés (Cerise, etc.) ;
- ✓ le CV du premier responsable pour l'exploitation ;
  - ✓ dans le cas où la personne morale qui assurera l'exploitation n'est pas encore légalement constituée, un descriptif de la démarche qui sera suivie pour se formaliser si le Soumissionnaire est retenu ;
  - ✓ un descriptif des activités, références et expériences permettant d'apprécier les capacités du Soumissionnaire dans les domaines techniques, commerciaux et/ou gestion d'affaires en milieu rural, et son implication sociale dans le développement rural en Casamance ;
  - ✓ Le bilan comptable (ou budget) des 3 dernières années attestant de la solidité financière de la structure ;
  - ✓ Toute pièce comptable ou extrait bancaire attestant d'une trésorerie suffisante pour pallier les dépenses préparatoires avant la mise en service des ouvrages.

## **7. SOUMISSION DU DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT DU SOUMISSIONNAIRE**

Le Dossier de Manifestation d'Intérêt devra être rédigé de manière claire, en français.

Le Dossier de Manifestation d'Intérêt devra parvenir à l'adresse ci-dessous :

**122 bis, Avenue Peytavin Dakar (ex camp lat Dior)**

**BP 11131 Dakar, Sénégal**

avant le 3 juin 2021 12h (heure de Dakar).

Le Dossier de Manifestation d'Intérêt devra être présenté dans une enveloppe scellée, portant, en plus de l'adresse indiquée ci-dessus, la référence du Dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt « AMI N°01/21/ASER-FONDEM – Projet CASELEC » avec la mention « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS ».

Cette enveloppe doit contenir :

1. l'original du dossier complet de candidature, en version papier imprimé et relié ;
2. deux (02) copies du dossier complet de Manifestation d'Intérêt, en version physique (papier) ;
3. une (01) version électronique du dossier complet de candidature, sous format USB.

La période de validité du Dossier de Manifestation d'Intérêt est de six mois (06 mois) à compter de la date de son dépôt.

*Remarque sur les frais de soumission :* tous les frais associés à la préparation et à la soumission de l'offre sont à la charge des Soumissionnaires. Quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure, le Projet n'encourt aucune responsabilité, ni aucun frais, s'agissant des dépenses ou des pertes éventuellement supportées par les Soumissionnaires lors des visites sur site, ou pour tout autre aspect relatif à leur soumission.

## **8. DEMANDES D'INFORMATION ET ECLAIRCISSEMENTS SUR LE DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

Dans le cadre de cet AMI, aucune séance d'information n'est prévue. Toutefois, avant le 1 juin 2021, les Soumissionnaires pourront autant que de besoin adresser des demandes d'éclaircissements complémentaires à l'ASER et à la Fondem par email à : [mcndiaye@aser.sn](mailto:mcndiaye@aser.sn) et [jeremy.ankri@energies-renouvelables.org](mailto:jeremy.ankri@energies-renouvelables.org), avec comme objet « Demande d'éclaircissement par rapport à l'AMI N°01/21/ASER-FONDEM – Projet CASELEC »

Les réponses aux demandes d'éclaircissements seront consultables librement sur le site web de la Fondem <https://fondem.org/le-journal/> au fur et à mesure de leur établissement par la Commission technique d'évaluation.

A l'issue du processus de pré-qualification, les soumissionnaires sélectionnés seront invités à participer à des réunions de travail et des séances d'information en vue de la préparation de leur dossier définitif de candidature (courant juin-juillet 2021).

Les Soumissionnaires présélectionnés auront ainsi toute la latitude pour demander les éclaircissements nécessaires à l'établissement de leur candidature finale.

## 9. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera le vendredi 4 juin à 10h (heure de Dakar), au 122 bis avenue Peytavin Dakar (ex camp lat Dior) BP 11131 Dakar, Sénégal par la **Commission de dépouillement**.

Les Soumissionnaires ou leur représentant dûment mandaté sont admis à assister à la séance d'ouverture des plis.

La date de réception de la candidature, le nom des Soumissionnaires et la liste des documents reçus seront annoncés lors de l'ouverture.

Aucun dossier de Manifestation d'Intérêt ne sera rejeté à ce moment, sauf les dossiers hors-délai, parvenus après la date et heure limites de la remise des candidatures.

## 10. EVALUATION DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Les dossiers de Manifestation d'Intérêt seront examinés et évalués par une **Commission technique d'évaluation**.

En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le Président de la Commission technique ou son représentant aura toute la latitude pour demander aux Soumissionnaires des éclaircissements sur leur offre, au nom de la Commission technique d'évaluation. La demande d'éclaircissements et la réponse se feront par écrit et/ou courrier électronique, aucun changement substantiel de l'offre ne sera demandé ou autorisé.

## 11. CONTACTS AVEC LA COMMISSION TECHNIQUE D'ÉVALUATION

Sous réserve des dispositions relatives aux éclaircissements concernant les soumissions et celles relatives aux procédures d'analyse des demandes, aucun Soumissionnaire n'entrera en contact ni avec l'ASER, ni avec un autre membre de la Commission technique d'évaluation, entre les moments où les plis seront ouverts et celui où les présélections seront attribuées.

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements et à l'évaluation des soumissions ne sera divulguée aux Soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce officielle par la Commission technique d'évaluation de la pré-qualification aux Soumissionnaires retenus.

## 12. PROCÉDURE D'ANALYSE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de demande de candidature sont examinés et évalués en deux étapes par la **Commission technique d'évaluation**.

### 1<sup>ère</sup> Etape : Evaluation de l'éligibilité du Soumissionnaire :

La Commission technique vérifiera tous les documents nécessaires permettant d'évaluer si le Soumissionnaire répond aux trois conditions d'éligibilité de la section 3.2 du présent document.

Si la candidature du Soumissionnaire répond à toutes ces conditions confirmant ainsi son éligibilité, la Commission technique passera à la deuxième étape d'évaluation.

Dans le cas de dossiers incomplets par rapport aux consignes données dans ce présent AMI, la Commission technique se réserve le droit de demander aux Soumissionnaires de livrer les pièces complémentaires dans un délai n'excédant pas 6 jours ouvrables. Dans le cas contraire, le dossier sera jugé inéligible.

### 2<sup>ème</sup> Etape : Evaluation détaillée des offres :

La Commission technique d'évaluation analysera le Dossier de Manifestation d'Intérêt de chaque Soumissionnaire éligible, et procèdera aux investigations complémentaires nécessaires.

La Commission technique évaluera les offres suivant la grille de notation suivante :

<b>Critères de notation des soumissions</b>	<b>Note MAX</b>
<b>Capacités techniques du Soumissionnaire</b>	
Compréhension du mandat et motivation du Soumissionnaire	5
Connaissance de la région et implication territoriale en zone rurale	8
Références et expériences pertinentes du Soumissionnaire pour le mandat	10
Capacités organisationnelles et matérielles actuelles pertinentes du Soumissionnaire pour le mandat	5
Proximité du siège social, de la base principale ou d'un établissement secondaire, avec les sites d'exploitation	4
Performances sociales du Soumissionnaire	4
Compétences, expériences et aptitudes du premier responsable (dont le CV est à fournir) par rapport au mandat	10
Disponibilité/capacité à participer activement à la mise en place du service électrique local	4
Solidité financière (bilan comptable, trésorerie) : rapports financiers des 3 dernières années	10
<b>Total</b>	<b>60</b>

### **13. CLASSEMENT DES OFFRES ET PRÉSÉLECTION DES CANDIDATS**

Pour être présélectionné, le Soumissionnaire devra obtenir une note minimale de 30/50.

Une fois la présélection terminée, le président de la Commission technique d'évaluation notifiera les Soumissionnaires par écrit. La notification sera suivie de la remise d'un dossier complet de candidature aux présélectionnés.

### **14. CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

Publication de l'Appel à Manifestation d'Intérêt aux niveaux national, régional et local	11/05/21
Date limite de réception par email des demandes d'éclaircissement	01/06/21
Date limite de réception des Dossiers de Manifestation d'Intérêt	03/06/21
Ouverture des plis	04/06/21
Notification des Soumissionnaires présélectionnés et remise du dossier de candidature complet	18/06/21
Visites des sites, ateliers de travail préparatoires	Juin-juillet 2021
Remise du dossier de candidature pour sélection finale	Juillet 2021